

# Cours Droit de la société d'information

---

Michelle Jean-Baptiste 06 12 69 13 76

[michelle.mjbconsulting@gmail.com](mailto:michelle.mjbconsulting@gmail.com)

10/11/2008

## 1) Source de droit

Traité (entre états) & convention internationale (autres organismes)

### Civil Law

(Romanogermanique)

Empire Napo

Colonies

Québec

Ecosse

Code Civil

Napoléonien 1804

most important : LAW

Selon l'article X, la loi Y... On privilégie la loi

### **Hiérarchie des normes :**

Directive (Européenne)

Constitution

Loi -> Art. L.122

Règlement -> Art.R 423

Décret -> Art. D22

Ordonnance -> Ord. (Date) (Secteur public)

Jurisprudence

Us & coutumes -> Netiquette

### Common Law

Doctrine of precedent (Jurisprudence)

Anglo-saxons (USA/Canada/Australie)

Idem pour le reste de la hiérarchie

## **Autres (Moyen Orient / Orient)**

Systeme religieux (Sanctions individuelles type civil)

Systeme administratifs (Organisation des administrations)

Systeme penal

## **Systeme Japonais Mixte en Common Law et Civil Law**

### **Lien entre Common Law et Civil Law : LE CONTRAT**

**CODE CIVIL = CONTRAT = DOCTRINE OF PRECEDENT**

**Signature (D'accord sur le document) Ratification (Accord et soumission au contenu)**

## **2) DIP (Droit International Privé)**

Quel est le droit applicable ?

Quel est le « juge » competent ?

- Contrat  
OU  
Sans Contrat :
- Préjudice : dommage causé à autrui

## **Penal**

Lex loqui delecti (Loi du lieu du delit)

## **Civil / Commercial**

- la partie faible (Salarié, consommateur, auteur)
- la partie faible (Salarié, consommateur, auteur)

## **Administratif**

- Etat a raison

## **3) Sources de droit « spécifiques »**

### **Sectorisation des réglementations**

**Droit de l'internet ? Non, « Droit transversal I » incorporé dans les autres secteurs :**

### **Droit des télécoms**

## Principe : Notion de correspondance privée

PTT : Postes télégraphes téléphone

- Monopole d'état à cause du délit d'initié (escroquerie) jusqu'en 1980
- 1986 : Libéralisation partielle
- 1996 : Vers la libéralisation totale
- 2002 : Niveau européen, le « Paquet Télécom »
  - Droit des communications électroniques et postales
  - ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et postales
    - Régulation des contenus
    - Contentieux, Défense des consommateurs
  - Email, SMS, MMS considéré comme correspondance privée

## Droit de l'audiovisuel

### Principe : Communication au public

- Radio, TV, Monopole
- Processus de libéralisation (NRJ, radios pirates, C+)
- Câble, Satellite, TNT
- 1996 : Libéralisation
- Autorité de régulation : CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel)
  - Problématique de l'exception culturelle (Financement de la production)

## Droit de l'informatique

- Autorité de régulation : CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté)
- Droit de la concurrence, des contrats

## Droit Civil

- Importance de la preuve
- Avant 1999 : preuve électronique sans valeurs
- Divergence du droit au niveau de la preuve écrite empêche le développement économique sur Internet
- En réaction, directive européenne impose la valeur juridique de l'électronique mais donne la liberté du placement de l'électronique dans la hiérarchie de la preuve
- 13 Mars 2000 : Transposition dans la loi française de la directive européenne ET **preuve écrite = preuve @ dans la hiérarchie de la preuve**. Sous couvert de vérification de l'authenticité (Importance des experts augmente aussi dans le système Civil Law).

10/12/2008

## **Droit Commercial**

→ Même avant 1999 : preuve libre -> Fax/Mail OK car droit commercial libre

## **Cas de Common Law**

→ Preuve est libre et administrée par le juge

## **En France :**

Directive 1999 / Loi Guigou apporte le **principe** la validité juridique de la preuve numérique **sous conditions** d'identification et d'authentification **par tiers certificateur**. Attente du décret d'application à cause de la lenteur du législateur, donc, bidouillage :

- Création d'un rôle de Notaire électronique pour obtenir la capacité d'être tiers certificateur (us de validation d'actes officiels, notariés)
- Huissier de justice pour observer un « fait » numérique
- Greffe de tribunaux de commerce souvent amenés d'authentifier, de certifier des actes. Premier à se positionner, greffe du tribunal de commerce (TC) de Paris.
- Parfois, l'administration fiscale. Cas spécial/litigieux : Ici, Etat tiers et parti...Souveraineté de l'Etat oblige.
- Poste, Sociétés privées (SSII), associations privées (type société d'auteur)
  - A la fin, le juge est seul capable de valider la preuve.

## **Au niveau européen, en 2002, Directive :**

- Dans le paquet « Télécom », **responsabilisation des intermédiaires techniques**.
- Loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) en 2004 + Archivage des données pour une durée indéterminée...
- Us de la sous-traitance de l'archivage

## Prospection par mail

- Contacter un client dans une perspective commerciale
- 2005/2007 -> Sanction réglementation strictement, pénalisation au niveau mondial
- Spam/Anti Spam. Création du Spam Act (Etats-Unis)
- Règle :
  - Opt in (à priori)
    - Visé sur les particuliers
    - Besoin de l'acceptation du client avant prospection
    - Tolérance sur la pré-prospection avec possibilité pour l'utilisateur de sortir de la base de données
  - Opt out
    - Visé sur les « déjà clients »
    - Visé professionnelle

Protection des particuliers grâce à la liste E-Robinson n'existant plus, remplacée par Signal Spam, plate-forme de protection des particuliers contre le Spam.

Contexte primordial dans la justice face au spam

FEVAD : Fédération des entreprises de vente à distance -> Etude de prospection en ligne/prospection papier

## Protection outil multimédia

Comment protéger un contenu multimédia ?

- Inscription à la CNIL du nom du site internet et logo (semi figuratif) le cas échéant.  
[www.ici-marques.fr](http://www.ici-marques.fr) pour vérification de l'inscription
- Protection informatique (sécurité, anti-phishing, qualité de la programmation du site)
- Protection de la diffusion du contenu (Exemple : Gestion de commentaires sur un site internet, suivi, vérification... Type Dir' Libé)
- Protection de la BDD
- Vérification du plagiat via google.fr... citation entre guillemets...

## Plan

### ***Protection effectives et techniques***

*Protection de ou des personne(s) créatrices du produit*

*Protection du contenu*

### ***Protection préventives et juridiques***

*Protection de ou des personne(s) créatrices du produit*

*Protection du contenu*

**Etude de cas : Madonna et un blogueur faisant une vidéo utilisant des œuvres de Madonna dans un vidéo (but non lucratif).**

**Réception de mise en demeure...**

**Avocat de Madonna**

Faire le choix de la législation (Lex loqui delecti)

Pénal + Civil (Référence au code pénal et code civil)

Pénal : Sanctionner

Civil : Réparer

Responsabilité civile délictuelle

- Préjudice financier

Droit des marques

- nom/titres des albums

Droit d'auteur

- Préjudice moral (Droits moraux) – Nom
- Préjudice financier (Droits patrimoniaux)

Droit de la concurrence

- Parasitisme/Détournement de clientèle
- Concurrence déloyale

Compositeurs / Auteurs

Producteur

Diffusion

Droits voisins d'auteur, interprètes

**Avocat de la défense du blogger**

Youtube/MySpace réels diffuseurs

Promotion

Exception de droit de citation à des fins pédagogiques

« Fair use »

Cas modifié : Notre ami souhaite produire un documentaire sur Madonna

➔ Contrat

- Producteur Madonna ⇔ Ami souhaitant produire